



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 32911

Texte de la question

M. Nicolas Forissier appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conditions d'études en institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Dans plusieurs IFSI malgré le protocole d'accord signé en avril 2001 avec la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (FNESI), il semble que les indemnités de stage et les remboursements de frais de transports ne sont pas alloués aux étudiants dans les délais requis, voire jamais. Cette situation est d'autant plus préoccupante que de nombreux étudiants, devant l'insuffisance des bourses et des indemnités versées, doivent travailler le week-end en plus de leurs 30 heures de cours par semaine et de leurs 35 heures de stage. Alors que le manque en personnel infirmier est important, ces conditions d'études semblent peu propices à susciter les vocations nécessaires, d'autant que la formation délivrée par les IFSI n'est reconnue qu'à un niveau bac + 2 alors qu'elle dure plus de trois ans. Fait révélateur, de nombreuses places sont restées vacantes dans les IFSI ces dernières années. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir intervenir afin de vérifier l'application effective des accords d'avril 2001, et de mener une action résolue en faveur d'une meilleure reconnaissance de la profession infirmière.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32911

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 809

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)